



## **CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)**

Entre

**LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU NORD**

et

**LA VILLE DE LILLE ET SES COMMUNES ASSOCIEES D'HELLEMES  
ET DE LOMME**

## **CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE**

Convention Territoriale Globale/ Territoires Lille Lomme Hellemmes/ Version du 18/05/2021

Entre :

- La Caisse des Allocations familiales du Nord représentée par la présidente de son conseil d'administration, Madame Lydie LIBRIZZI et par son directeur général, Monsieur Luc GRARD, dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

et

- La commune de Lille représentée par son maire Mme Martine AUBRY, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal ;

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf du Nord, en date du 17 janvier 2019, concernant le Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion (Cpog) évoquant la stratégie et les objectifs de déploiement des CTG ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Lille – Hellemmes – Lomme en date du 29 juin 2021 figurant en annexe 3 de la présente convention.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

# Préambule

La Ville de Lille et ses communes associées d'Hellemmes et de Lomme s'engagent dans le projet de Convention Territoriale Globale (CTG), fortes de leurs valeurs communes, de la richesse de leur action au service du territoire et des relations étroites qu'elles ont construit avec leurs partenaires associatifs.

En intervenant dès la petite enfance, et sur tous les temps de l'enfant, la Ville de Lille et ses communes associées d'Hellemmes et de Lomme s'engagent bien au-delà de leurs compétences obligatoires, main dans la main avec l'Education nationale, les familles et les acteurs associatifs du territoire, afin de porter chaque enfant au plus haut, l'aider à se construire et prévenir les inégalités. Cet engagement se traduit dans le projet éducatif global Lille'Educ qui traite des sept enjeux éducatifs suivants :

- Construire des parcours éducatifs au service de l'épanouissement de l'enfant,
- Renforcer la continuité éducative,
- Œuvrer à l'égalité
- Soutenir la parentalité
- Conforter une offre de qualité sur les thématiques des arts et de la culture du sport, du développement durable ou du numérique
- Réaffirmer les principes de citoyenneté
- Qualifier les pratiques professionnelles et favoriser l'échange au sein de la communauté éducative.

Depuis 1993, un partenariat privilégié s'est instauré entre la CAF et la Ville de Lille et ses communes associées d'Hellemmes et de Lomme. Les Contrats Enfance Jeunesse successifs signés en sont la parfaite illustration. Si leurs noms ont varié dans le temps, ces contrats pluriannuels d'objectifs et de cofinancement ont permis d'accompagner le développement de l'offre d'accueil sur les territoires et les actions favorisant l'épanouissement des enfants

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vu progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La CTG peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social, etc.

Elle s'appuie sur le document de diagnostic et de programmation que constitue le Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) et ses différents axes politiques : petite enfance, accompagnement de la parentalité, animation de la vie sociale et sa contribution à la stratégie de lutte contre la pauvreté.

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

- Les caractéristiques territoriales suivantes : Cf annexe 5 (données statistiques CEJ 2019)

- L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles suivantes :

#### Ville de Lille

12 EAJE municipaux  
25 EAJE associatifs  
17 EAJE privés  
30 micro crèches PAJE  
1 crèche familiale municipale  
7 ludothèques  
1 RAM couvrant les trois communes  
55 ALSH extrascolaires dont 37 municipaux  
90 ALSH périscolaires dont 71 municipaux  
12 ALSH accueil ados  
39 écoles élémentaires publiques  
42 écoles maternelles publiques

#### Ville d'Hellemmes

3 EAJE dont 2 municipaux  
2 micro crèches privées  
1 LAEP  
1 ludothèque  
8 ALSH extrascolaires  
7 ALSH périscolaires  
1 ALSH accueil ados  
3 écoles élémentaires publiques  
5 écoles maternelles

#### Ville de Lomme

3 MAC municipaux  
1 MAC associatif  
1 LAEP  
3 ludothèques  
8 ALSH extrascolaires  
10 ALSH périscolaires

Les objectifs communs de développement et de coordination ; les territoires ou champs prioritaires (a minima, petite enfance, enfance, jeunesse et parentalité) et les degrés d'intervention des partenaires seront consolidés au plus tard à l'issue de la troisième année de conventionnement.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf du Nord et la Ville de Lille et ses communes associées d'Hellemmes et de Lomme concluent une Convention territoriale globale (CTG) pour adapter, poursuivre et renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

Elles poursuivent ainsi l'objectif de faire émerger et de soutenir un projet social de territoire s'inscrivant dans la durée, pour une action publique plus structurée, ciblée et efficiente au service des

familles avec des déclinaisons par commune et en cohérence avec les priorités de chacune des institutions Ainsi la Ville de Lille et ses communes associées d’Hellemmes et de Lomme souhaitent, à travers cette CTG mettre en œuvre les actions prévues dans son projet de mandat.

## **Article 1** – Objet de la convention territoriale globale

La Convention Territoriale Globale (CTG) vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet sera établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

La CTG a pour objets :

- D'identifier les besoins prioritaires sur les communes de Lille, Lomme Hellemmes;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 1) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

## **Article 2** – Les champs d'intervention de la Caf

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire des communes de Lille, Lomme Hellemmes pourront concerner les priorités d'action suivantes :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle.

## **Article 3** – Les champs d'intervention de la commune (regroupement de communes, ou communautés de communes...)

La Ville de Lille et ses communes associées d'Hellemmes et de Lomme mettent en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés sur leur territoire.

Celles-ci concernent notamment :

L'éducation  
La jeunesse  
La petite enfance  
La parentalité  
L'animation de la vie sociale  
La culture  
Les loisirs  
La solidarité  
L'accessibilité  
Le handicap  
Le logement  
L'accès aux droits  
Le développement durable  
La santé

## **Article 4** – Les objectifs partagés au regard des besoins

Les signataires s'engagent à ce que les champs d'intervention conjoints soient identifiés précisément au plus tard à l'issue de la troisième année de conventionnement.

Champs parmi lesquels pourront figurer les enjeux suivants :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :
  - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance ;
  - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants.
- Faciliter la relation parentale ::
  - Compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle ;
  - Favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes :
    - Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école ;
    - Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte.
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement :
  - Favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité ;
  - Faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle :
  - Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap ;

- Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale ;
- Accompagner le parcours d'insertion et le retour (et maintien) dans l'emploi des personnes et des familles en situation de pauvreté.

L'annexe 1 à la présente fait apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles seront intégrés ultérieurement.

La collectivité et la Caf du Nord s'engagent à construire sur la durée leur démarche partenariale au service des familles, en :

- réalisant un diagnostic partagé,
- définissant des orientations stratégiques et un plan d'action associé,
- définissant des modalités d'évaluation,
- définissant des modalités de pilotage et de gouvernance de la CTG.

## **Article 5** – Engagements des partenaires

La Caf du Nord et la Ville de Lille et ses communes associées d'Hellemmes et de Lomme s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire. Les partenaires s'engagent à mettre en place une démarche de diagnostic partagée et à favoriser l'émergence d'une démarche projet à l'échelle intercommunale concernant les champs couverts par la présente convention.

A l'issue du (es) Contrat(s) enfance et jeunesse passé(s) avec la(es) collectivité(s) signataire(s), la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1<sup>1</sup> à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire CTG ».

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en annexe 1. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

## **Article 6** – Modalités de collaboration

---

<sup>1</sup> Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charge à payer)  
Convention Territoriale Globale/ Territoires Lille Lomme Hellemmes/ Version du 18/05/2021

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage commun, instance politique chargée d'impulser, valider et suivre le plan d'actions.

Ce comité est composé, de représentants de la Caf, de la Ville de Lille et ses communes associées d'Hellemmes et de Lomme (élu(e)s et techniciens) et de partenaires institutionnels.

Les instances et modalités de gouvernance seront potentiellement amenées à évoluer dans le courant de la convention au regard de l'évolution de la dynamique projet.

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif pour assurer un travail en transversalité.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf et la commune de Lille.

Le secrétariat permanent est assuré par le chef de projet territorial CTG (Ville de Lille), avec l'appui de la CAF.

Ce comité de pilotage commun s'appuie sur un comité technique commun à l'ensemble des trois villes et sur des instances de concertation et de collaboration spécifiques à chacune des communes.

Le pilotage opérationnel, la collaboration technique et le suivi de la mise en œuvre de la CTG reposeront, a minima, sur un comité de pilotage annuel.

Des précisions sur ces différents points pourront être apportées ultérieurement.

## **Article 7** – Echanges de données

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes

seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du RGPD.

## **Article 8** – Communication

Les parties décideront et réaliseront, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs feront apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

## **Article 9** – Evaluation

Une évaluation des actions sera conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la CTG, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation seront déclinés dans le plan, en annexe de la présente convention. Ils permettront de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation de ses effets. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés en annexe.

## **Article 10** – Durée de la convention

La présente convention est conclue à compter du 01/01/2021 jusqu'au 31 décembre 2024.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

# **Article 11** – Exécution formelle de la convention

La présente convention sera complétée de précisions ultérieures.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

## **Article 12** – La fin de la convention

### - **Résiliation de plein droit avec mise en demeure**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

### - **Résiliation de plein droit sans mise en demeure**

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

### - **Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

### - **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

## **Article 13** – Les recours

### - **Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

## **Article 14** – Confidentialité

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à **LILLE** Le .....2021

En autant d'exemplaires originaux que de signataires

Cette convention comporte **60** pages paraphées par les parties et **5** annexes.

<b>La Caf du Nord</b>		<b>La commune de Lille</b>
Le directeur général Luc Gard	La présidente du conseil d'administration Lydie Librizzi	Le Maire Madame Martine AUBRY

## ANNEXE 1 – LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LA VILLE DE LILLE

*(Une liste des équipements et services par signataire dans le respect des compétences détenues)*

<b>Ville de Lille</b>	
<b>TYPE DE STRUCTURE</b>	<b>NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>
<b>EAJE</b>	
<b>Municipal</b>	<b>Multi-accueil Marie-Curie</b> 2 rue André Gide, 59000 Lille
	<b>Multi-accueil Maison Stéphane Hessel (PDV2) 1<sup>er</sup> étage</b> 125 rue Jean Prouvé, 59000 Lille
	<b>Multi-accueil Maison Stéphane Hessel (PDV1) RDC</b> 125 rue Jean Prouvé, 59000 Lille
	<b>Multi-accueil Concorde</b> 2/12 Boulevard de Metz, 59000 Lille
	<b>Multi-accueil Crépin Roland</b> 83 rue Royale, 59800 Lille
	<b>Multi-accueil La Capucine</b> 91 rue de Lannoy, 59000 Lille
	<b>Multi-accueil La Poussinière</b> 16 rue Philippe de Comines, 59000 Lille
	<b>Multi-accueil Les Marmottes</b> 90 avenue du Président John Fitzgerald Kennedy, 59800 Lille
	<b>Multi-accueil Line Dariel</b> 24 rue du Capitaine Michel, 59000 Lille
	<b>Multi-accueil Saint Sauveur</b> 1 rue Charles Debierre, 59800 Lille
	<b>Multi-accueil Les P'tits Minouches</b> 2 rue de la Loire, 59000 Lille
	<b>Multi-accueil Trévisé</b> 27 rue Jean Jaurès, 59000 Lille
	<b>Crèche Familiale</b> 2 Bis rue André Gide, 59800 Lille
	<b>Crèche Familiale Annexe</b> 95 rue du Long Pot, 59000 Lille

<b>Associatif</b>	Centre de la Petite Enfance des Bois Blancs <b>Multi-Accueil Les Loupiots</b>
-------------------	--

	60 rue du Général Anne de la Bourdonnaye 59160 Lille
	Centre Social et Culturel de l'Arbrisseau <b>Multi-Accueil Les Oisillons</b> 194, rue du Vaisseau le Vengeur 59000 Lille
	Centre Social Lazare Garreau <b>Multi-Accueil La Ronde</b> 45 rue Lazare Garreau 59000 Lille
	Centre petite Enfance "Albert Debacker" <b>Halte-Garderie Piponie</b> 3/5 place Jacques Febvrier 59000 Lille
	Centre Social Mosaïque <b>Halte-Garderie Les Guilidoux</b> 30 rue des Cabanis 59000 Lille
	Centre Social La Busette <b>Multi-Accueil La Fabulette</b> 1 rue Lefèbvre 59000 Lille
	Maison de quartier Godeleine Petit / Centre Social du Vieux Lille <b>Multi-Accueil Infantines</b> 24 rue des Archives 59000 Lille
	Maison de quartier Godeleine Petit / Centre Social du Vieux Lille <b>Multi-Accueil Ilôt Tendresse</b> 165 bis rue de Bastion Saint André 59000 Lille
	Maison de quartier de Wazemmes <b>Multi-Accueil Caracole</b> 36 rue d'Eylau 59000 Lille
	Centre de la Petite Enfance "Magenta Fombelle" <b>Multi-accueil Gribouille et Compagnie et Jardin Magenta Fombelle</b> 2 bis rue Magenta 59000 Lille
	Centre de la Petite Enfance Vauban <b>Multi-Accueil associatif Littré</b> 12 place de l'Arbonnoise 59000 Lille
	Lille Université Club <b>Multi-Accueil "Les RIKIKIS" Spor'Tiluc</b> 83 rue Abélard 59000 Lille
	<b>Multi-Accueil La Luciole – Innov'Enfance</b> 2 rue Ducourouble 59000 Lille

	<b>Halte-Garderie Les Lutins</b> – Innov’Enfance 45 rue des Stations 59000 Lille
	<b>Multi-Accueil Zébrions</b> – Innov’Enfance 10 – 12, Boulevard Vauban 59000 Lille
	<b>Multi-Accueil Digue Dondaines</b> - Innov’Enfance 107 rue d’Athènes 59000 Lille
	<b>Halte-Garderie Doux Câlines</b> 6 bis, Boulevard de Metz 59000 Lille
	<b>Crèche Parentale Les Petites Canailles</b> 3-5 place Jacques Février 59000 Lille
	<b>Multi-Accueil Boules de Gomme</b> 58 rue de Cambrai 59000 Lille
	<b>Multi-Accueil aux Babeluttes</b> 125 rue du Long Pot 59800 Lille
	<b>Halte-Garderie Babibulle</b> 213 Bis, rue du Faubourg de Roubaix 59000 Lille
	<b>Multi-Accueil Pétronille</b> 22 rue Hippolyte Lefebvre 59000 Lille
	<b>Multi-Accueil Cafarandole</b> Crèche d’entreprise de la CAF 82 rue Brûle Maison 59000 Lille
	<b>Multi-Accueil Méli-Mélo</b> 31 rue Winston Churchill 59000 Lille
	<b>Multi-Accueil Club des Mamans</b> 15/2 résidence Breteuil Parc Saint Maur 59000 Lille
<b>LAEP</b>	La Libellule – Centre Social du Vieux Lille – Godeleine Petit 26 rue des Archives 59000 Lille
	La Petite Maison - ARPE Résidence Belfort 11 bis, rue Edouard Herriot 59000 Lille
	Centre Social de l’Arbrisseau La P’tite Bulle 194 rue du Vaisseau Le vengeur 59000 Lille

	Maison de Quartier Wazemmes La Bull'Othèque Résidence Magenta Fombelle 59000 Lille
	Centre Social Rosette de Mey LAEP La Câlinette 60 rue du Général de la Bourdonnaye 59000 Lille
<b>RAM</b>	Association Les Premiers pas – Antenne Hellemmes 60 rue Faidherbe 8/2 Résidence de l'Avenir 59260 Hellemmes
	Association Les Premiers Pas – Antenne Lille CPE Vauban Littré 12 place de l'Arbonnoise 59000 Lille
<b>LUDOTHEQUE</b>	Maison de quartier Godeleine Petit du Vieux Lille 24 rue des Archives 59800 Lille
	Maison de Quartier des Blois Blancs 60 rue du Général Anne de la Bourdonnaye 59000 Lille
	Centre Social Mosaïque Mosaludique 30 rue Cabanis 59000 Lille
	Association Projet "le nouveau centre social du Fbg de Béthune – Centre de la Petite Enfance 6 bis, boulevard de Metz 59000 Lille
	Maison de quartier les Moulins 1 rue Armand Carrel 59000 Lille
	Maison de quartier de Wazemmes La Cabane d'émerveille Résidence Magenta Fombelle 59000 Lille
	Temps de jeux 105 rue bruant des roseaux, 59000 Lille
<b>ALSH</b>	<b>ALSH EXTRA</b>
<b>Municipal</b>	<b>André/Ampère</b> 42 rue Ter rue Paul Lafargue 85 boulevard Montebello 59000 Lille
	<b>Auguste de Faucompret</b> 4 rue Parmentier

	59000 Lille
	Bichat/Littré 2 rue Béranger / 5 rue Fulton 59000 Lille
	Boufflers / Wicar 15 rue Saint-Sauveur 59000 Lille
	Branly 78 rue de la Barre 59000 Lille
	Béranger/Chenier 4/6 rue Léon Blum 59000 Lille
	Briand 7 rue Eugène Duthoit 59000 Lille
	Chateaubriand/Mme de Maintenon 20 bis rue du Port 59000 Lille
	Jean Jaurès/Desbordes Valmore 6/4 rue Guillaume Tell 59000 Lille
	Decroly/Quinet Rollin 29/27 rue Littré 59000 Lille
	Du Bellay/Michelet 11 rue des Pyramides / 20 rue Fabricy 59000 Lille
	Groupe Scolaire Louis Blanc/ Montesquieu Descartes Rue Louis Blanc/ Rue de la Phalecque 59000 Lille
	Gutenberg 16 rue de la Baignerie 59000 Lille
	Victor Hugo/Arago 137/133 boulevard Victor Hugo 59000 Lille
	Jean Bart 31 rue du Général de Wett 59000 Lille
	Jean Aicard / Samain Trulin 23 avenue Verhaeren 59000 Lille
	Lacore/Berthelot 16/6 rue Bohin 59000 Lille
	Lalo 3 rue des déportés 59000 Lille

	Les Dondaines/Dupleix 23/27 rue Eugène Jacquet 59000 Lille
	Philippe de Comines/Duruy/Les Moulins 3 rue Victor / 66 rue de la Plaine / 7 rue Victor Duruy 59000 Lille
	Mozart / Pasteur 1 parvis Saint Michel / 246 rue Solférino 59000 Lille
	Nadaud 7 rue Eugène Duthoit 59000 Lille
	Petits Pouchins 3 rue des déportés 59000 Lille
	Rousseau Jean-Jacques 6 rue du Lieutenant Colpin 59000 Lille
	Turgot 86 rue du Faubourg des Postes 59000 Lille
	Diderot 4 rue Béguinage 59000 Lille
	Jardin des Sports 93/95 rue d'Esquermes 59000 Lille
	Flow 59 rue d'Arras 59000 Lille
	Fives Cail Boulevard de l'Usine 59000 Lille
	Palais des Beaux-Arts Place de la République 59000 Lille
	Cornette 18 rue Eugène Jacquet 59000 Lille
	Maison Folies Moulins 47/49 rue d'Arras 59000 Lille
	Stade Blondin 3 rue François Coppé 59000 Lille
	Jouhaux Maternelle et Elementaire 15 avenue Léon Jouhaux 59000 Lille

	Sophie Germain 90 boulevard de la Liberté 59000 Lille
	Ecole de musique des Bois-Blanc 62 rue Coli 59000 Lille
	Saint-Sauveur 78 avenue Kennedy 59000 Lille
<b>Associatif</b>	Mairie de Quartier Moulins 1 rue Armand Carrel 59000 Lille
	Centre Social de Wazemmes 36 rue d'Eylau 59000 Lille
	Centre Social Mosaïque 30 rue Cannabis 59000 Lille
	Association d'Animation du Petit Maroc 1 rue Mariotte 59000 Lille
	Association les Francas du Nord 4 rue Parmentier 59000 Lille
	Centre Social La Busette 1 rue George Lefebvre 59000 Lille
	Centre Social Albert Jacquard 82 rue St Gabriel 59000 Lille
	Centre Social Projet Faubourg de Béthune 65 rue St Bernard 59000 Lille
	Centre Social Marcel Bertrand 19 rue Lamartine 59000 Lille
	Centre Social Roger Salengro Rue Massenet 59000 Lille
	Centre Social Simone Veil 77 rue Roland 59000 Lille
	EEDF 121 rue Canteleu 59000 Lille
	Centre Social de l'Arbrisseau 13 rue J.B Clément 59000 Lille
	Centre Social Lazare Garreau 45 rue Lazare Garreau 59000 Lille

	Le Valdocco 2 rue des Fougères 59000 Lille
	Lille Université Club Avenue Gaston Berger Prolongée 59000 Lille
	Centre Social du Vieux Lille 24 rue des Archives 59000 Lille
	Centre Social Rosette de Mey 60 rue du Général Anne de la Bourdonnaye 59000 Lille
<b>ALSH</b>	<b>ALSH PERI</b>
<b>Ville de Lille</b>	Ampère 85 boulevard Montebello 59000 Lille
	André 42 TER rue Paul Lafargue 59000 Lille
	Arago 133 boulevard Victor Hugo 59000 Lille
	Bara 1 bis rue Canabis 59000 Lille
	Béranger 4-6 rue Léon Blum 59000 Lille
	Berthelot Jules Verne 6 rue Bohin 59000 Lille
	Bichat 2 rue Béranger 59000 Lille
	Boufflers Rue Saint-Sauveur 59000 Lille
	Bracke Desrousseaux 11 rue Paul Bardou 59000 Lille
	Branly 78 rue de la Barre 59000 Lille
	Brasseur 1 rue Porret 59000 Lille
	Briand 7 boulevard Eugène Duthoit 59000 Lille
	Broca Rue du Commerce 59000 Lille

	Canabis 1 rue Canabis 59000 Lille
	Chateaubriand 20 bis rue du port 59000 Lille
	Chenier Séverine 6 rue Léon Blum 59000 Lille
	Decroly 29 rue Littré 59000 Lille
	Desmoulins 256 bis boulevard Victor Hugo 59000 Lille
	Du Bellay 11 rue des Pyramides 59000 Lille
	Dupleix 25-27 rue Eugène Jacquet 59000 Lille
	Florian 3-5 rue d'Arsonval 59000 Lille
	Frapie 3 rue du Capitaine Michel 59000 Lille
	Godart 11 rue Paul Bardou 59000 Lille
	Gounod 9 Place Philippe de Girard 59000 Lille
	Montesquieu Descartes Rue Louis Blanc 59000 Lille
	Gutenberg 16 rue de la Baignerie 59000 Lille
	Hugo 137 boulevard Victor Hugo 59000 Lille
	Jean Aicard 23 avenue Verhaeren 59000 Lille
	Jean Bart 31 rue du Général de Wett 59000 Lille
	Jenner/Lamartine 82 rue des Célestines 59000 Lille

	Jouhaux Maternelle 15 avenue Léon Jouhaux 59000 Lille
	Jouhaux élémentaire 15 avenue Léon Jouhaux 59000 Lille
	La briqueterie Rue Victor Tilmant 59000 Lille
	La bruyère 362 rue de la Prévoyance 59000 Lille
	La Croisette 35 rue Richard Wagner 59000 Lille
	La Fontaine 55 rue Blanche 59000 Lille
	Lacore 16 rue Bohin 59000 Lille
	Lakanal 125 rue du long pot 59000 Lille
	Lalo 3 rue des déportés 59000 Lille
	Lavoisier 72 rue des stations 59000 Lille
	Les Dondaines 23 rue Eugène Jacquet 59000 Lille
	Les Moulins 62-66 rue de la Plaine 59000 Lille
	Litré 5 rue Fulton 59000 Lille
	Louis Blanc Rue de la Phalecque 59000 Lille
	Madame de Maintenon 20 bis rue du port 59000 Lille
	Madame Roland 95 rue Saint Gabriel 59000 Lille
	Michelet 20 rue Fabricy 59000 Lille

	Moulin Pergaud 1 rue d'Assonval 59000 Lille
	Mozart 1 parvis Saint-Michel 59000 Lille
	Nadaud 1 boulevard Eugène Duthoit 59000 Lille
	Paul Painlevé 4 rue de l'Escaut 59000 Lille
	Petits Pouchins 3 rue des déportés 59000 Lille
	Philippe de Comines 3 rue Victor Duruy 59000 Lille
	Quinet Rollin 27 rue Littré 59000 Lille
	Rousseau Jean-Jacques 6 rue Lieutenant Colpin 59000 Lille
	Samain 15 avenue Verhaeren 59000 Lille
	Sophie Germain 90 boulevard de la Liberté 59000 Lille
	Turgot 86 rue Faubourg des Postes 59000 Lille
	Viala Voltaire 5 rue Viala 59000 Lille
	Victor Duruy 7 rue Victor Duruy 59000 Lille
	Wagner 184 rue Paul Bourget 59000 Lille
	Wicar 15 rue Saint-Sauveur 59000 Lille
	Stade Blondin 3 rue François Coppé 59000 Lille
	Jardin des Sports 93-95 rue d'Esquermes 59000 Lille

	Auguste de Faucompret 4 rue Parmentier 59000 Lille
	Cornette 18 rue Eugène Jacquet 59000 Lille
	Diderot 4 rue du Béguinage 59000 Lille
	Palais des Sports 78 avenue Kennedy 59000 Lille
	Pasteur 246 rue Solférino 59000 Lille
	Rousseau Brunshivcg 1 rue Hippolyte Lefebvre 59000 Lille
	Thierry Launay 37 avenue de Belfort 59000 Lille
<b>ALSH</b>	<b>ALSH PERI</b>
<b>Associations</b>	Mairie de Quartier Moulins 1 rue Armand Carrel 59000 Lille
	Centre Social de Wazemmes 36 rue d'Eylau 59000 Lille
	Centre Social Mosaïque 30 rue Cannabis 59000 Lille
	Association d'Animation du Petit Maroc 1 rue Mariotte 59000 Lille
	Association les Francas du Nord 4 rue Parmentier 59000 Lille
	Centre Social La Busette 1 rue George Lefebvre 59000 Lille
	Centre Social Albert Jacquard 82 rue St Gabriel 59000 Lille
	Centre Social Projet Faubourg de Béthune 65 rue St Bernard 59000 Lille
	Centre Social Marcel Bertrand 19 rue Lamartine 59000 Lille
	Centre Social Roger Salengro Rue Massenet

	59000 Lille
	Centre Social Simone Veil 77 rue Roland 59000 Lille
	Garderie Mozart Pasteur 1 parvis St Michel 59000 Lille
	Centre Social de l'Arbrisseau 13 rue J.B Clément 59000 Lille
	Centre Social Lazare Garreau 45 rue Lazare Garreau 59000 Lille
	Le Valdocco 2 rue des Fougères 59000 Lille
	Lille Université Club Avenue Gaston Berger Prolongée 59000 Lille
	Centre Social du Vieux Lille 24 rue des Archives 59000 Lille
	Centre Social Rosette de Mey 60 rue du Général de la Bourdonnaye 59000 Lille
	Périscope 1 rue Hippolyte Lefebvre 59000 Lille
<b>ALSH</b>	<b>Accueil Ados</b>
<b>Associations</b>	Centre Social de Wazemmes 36 rue d'Eylau 59000 Lille
	Association d'Animation du Petit Maroc 1 rue Mariotte 59000 Lille
	Association les Francas du Nord 4 rue Parmentier 59000 Lille
	Centre Social La Busette 1 rue George Lefebvre 59000 Lille
	Centre Social Albert Jacquard 82 rue St Gabriel 59000 Lille
	Centre Social Projet Faubourg de Béthune 65 rue St Bernard 59000 Lille
	Centre Social Marcel Bertrand 19 rue Lamartine 59000 Lille

	Centre Social Roger Salengro Rue Massenet 59000 Lille
	Centre Social de l'Arbrisseau 13 rue J.B Clément 59000 Lille
	Le Valdocco 2 rue des Fougères 59000 Lille
	Centre Social du Vieux Lille 24 rue des Archives 59000 Lille
	Centre Social Rosette de Mey 60 rue du Général de la Bourdonnaye 59000 Lille

**ANNEXE 1 BIS – LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LA VILLE DE LOMME**

<b>LOMME</b>	
<b>TYPE DE STRUCTURE</b>	<b>NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>
<b>EAJE</b>	<b>Crèche familiale municipale les Petits Lutins</b> 780 avenue de Dunkerque
	<b>Multi Accueil municipal La Farandole</b> 59 rue Adolphe Defrenne
	<b>Multi Accueil municipal les Ptits Loups</b> 35 avenue de la Délivrance
	<b>Multi Accueil municipal les Bouts d’Chou</b> 7/B rue Auguste Lamy
	<b>Multi Accueil associatif Premiers Pas</b> 780 avenue de Dunkerque
<b>LAEP</b>	<b>LAEP associatif La Sauvegarde</b> 780 avenue de Dunkerque
<b>RAM x 2</b>	<b>RAMI associatif Premiers Pas / 2 lieux</b> <b>(Relais d’Assistants Maternelles Indépendantes) 1 &amp; 2</b> 780 avenue de Dunkerque et rue du XXème siècle
<b>LUDOTHEQUES</b>	<b>Copains Copines / Espace Tisserands</b> 60 rue Victor Hugo
	<b>Capucins Capucines / Rue Adolphe Defrenne</b>
	<b>Rire et Lire / 11 rue Albert Deberdt</b>
<b>ALSH</b>	<b>ALSH Extrascolaires</b>
<b>Tous municipaux</b>	Accueil Enfant Voltaire Sévigné, rue Emile Zola
	Accueil Enfants Maison des Enfants 796 avenue de Dunkerque
	Accueil Maternel Petit Quinquin rue de l’ancienne Balaterie
	Accueil Maternel Ferry Demory
	Accueil sportif Palais des sports avenue Notebart (hors période COVID)
	Accueil artistique Tisserands rue Victor Hugo (hors COVID)
	Accueil nature ferme pédagogique rue de Lomporet (hors COVID)
	Accueil des 12-17 ans espace ados rue neuve
	<b>ALSH Péri et Mercredis</b>
	Accueil Voltaire Sévigné, rue Emile Zola
	Accueil Maison des Enfants 796 avenue de Dunkerque
	Accueil Petit Quinquin rue de l’ancienne Balaterie
	Accueil Ferry Demory avenue de la Délivrance
	Accueil Curie Pasteur avenue de la Délivrance
	Accueil Bracke Sand avenue de la République
	Accueil Lamartine Lafontaine rue Elie Petitprez
	Accueil Salengro Langevin avenue de la République
	Accueil Defrenne, rue Adolphe Defrenne
	Accueil Blum, rue Marx Dormoy

## ANNEXE 1 – LISTE DES EQUIPEMENTS ET SERVICES SOUTENUS PAR LA VILLE DE HELLEMES

<b>HELLEMES</b>	
<b>TYPE DE STRUCTURE</b>	<b>NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE</b>
<b>EAJE</b>	<b>Crèche municipale de l'Amicloterie</b> 111-113, rue Faidherbe - Hellemmes
	<b>Multi Accueil municipal les Popelines</b> 6, allée des Fileuses – Parc de la Filature – 59260 Hellemmes
	<b>Graines d'Acacias</b> Lieu d'accueil petite Enfance 4, Place Hentgès – 59260 Hellemmes
	<b>Micro crèches privées « Rire et Grandir » :</b> -Rue Faidherbe Hellemmes -Rue, du Docteur Huart Hellemmes
<b>LAEP</b>	<b>« L'Abri Bulle »</b> 21, rue Delemazure, Local de la Halte-Garderie « Les Griotte » - 59260 Hellemmes
<b>RAM</b>	<b>RAMI (Relais des Assistantes Maternelles Indépendantes)</b> , 60 rue Faidherbe, résidence de l'Avenir-59260 Hellemmes
<b>LUDOTHEQUE</b>	<b>Ludothèque Leo Lagrange</b> 11-13 rue Fénelon 59260 Hellemmes
<b>ALSH</b>	<b>ALSH Extra</b>
	Espace éducatif Jenner, 49 rue des écoles
	Espace éducatif Salengro, 8 rue Anatole France
	Espace éducatif Dombrowski, Place Dombrowski, rue des Travailleurs
	Espace éducatif Rostand, 16 rue de la Ville de Naumburg
	Espace éducatif Berthelot Sévigné, 67 rue Jules Ferry
	Espace éducatif Jean Jaurès, 9 rue Anatole France
	Centre Sportif Cornette, 19 rue du Progrès
	Espace Educatif HERRIOT, 100 Pavé du Moulins
	<b>ALSH Péri</b>
	Espace éducatif Jenner, 49 rue des écoles
	Espace éducatif Salengro, 8 rue Anatole France
	Espace éducatif Dombrowski, Place Dombrowski, rue des Travailleurs
	Espace éducatif Rostand, 16 rue de la Ville de Naumburg
	Espace éducatif Berthelot Sévigné, 67 rue Jules Ferry
	Espace éducatif Jean Jaurès, 9 rue Anatole France
	Espace éducatif Herriot, 100 Pavé du Moulin
<b>ALSH Accueil Ados</b>	
Akado Dombrowski, Place Dombrowski, rue des Travailleurs	

### LE CHARGE DE COOPERATION CTG :

La CTG repose sur la nomination de chargés de coopération CTG, maître d'oeuvre et coordinateur des actions impulsées ; il crée le lien avec l'ensemble des partenaires.

Il est en charge d'animer la dynamique projet et de faire le lien entre les instances à mettre en place (Comité de Pilotage, Comités techniques).

La désignation d'agents de la collectivité territoriale est à privilégier. En fonction des objectifs fixés, les communes et la CAF s'accordent sur les profils de postes et les temps de travail nécessaires.

Le contenu de ces postes est défini par un référentiel-emploi cible qui a été communiqué par la Caf aux collectivités.

Un bilan annuel et pluriannuel des activités réalisées par les chargés de coopération CTG sera communiqué à la Caf, par les collectivités.

### Son rôle :

- Participe au comité de pilotage, instance décisionnelle (Composition et mission ci-dessous).
- Prépare les propositions d'actions et présente les bilans annuels ;
- Pilote et gère le comité technique, instance fonctionnelle partenariale (Composition et missions ci-dessous) ;
- Elabore le diagnostic partagé en liaison avec le référent CAF ;
- Suit et coordonne les différents chantiers mis en place ;
- Met en œuvre une veille continue et partagée des besoins, évolutions permettant d'inscrire durablement le territoire dans une démarche d'adaptation et d'innovation sociale.
- Conduit l'évaluation de la CTG.

### Ses missions

- Conduit les diagnostics territoriaux thématiques;
- Assiste et conseille les élus et le comité de pilotage ;
- Accompagne la réalisation des objectifs prioritaires du projet de territoire inscrit dans la CTG ;
- Développe et anime la contractualisation, les partenariats et les réseaux professionnels ;
- Organise et anime la relation avec la population ;
- Contribue à l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre.

### Répartition des ETP Chargés de coopération CTG par territoire :

- Ville de Lille :  
2,5 ETP Enfance  
2 ETP Jeunesse
- Ville Lomme :  
1 ETP Enfance

2 ETP Jeunesse – volonté d’intégrer la dimension parentale pour assoir le socle commun Lille Lomme Hellemmes ainsi que le volet pilotage projet au travers du diagnostic et conduite du projet éducatif « Lomme Educ’ »

• Ville d’Hellemmes :

0,50 ETP Enfance (avec demande d’augmentation à 0,70 ETP en cours d’étude)

0,50 ETP Jeunesse

**Organisation définie :**

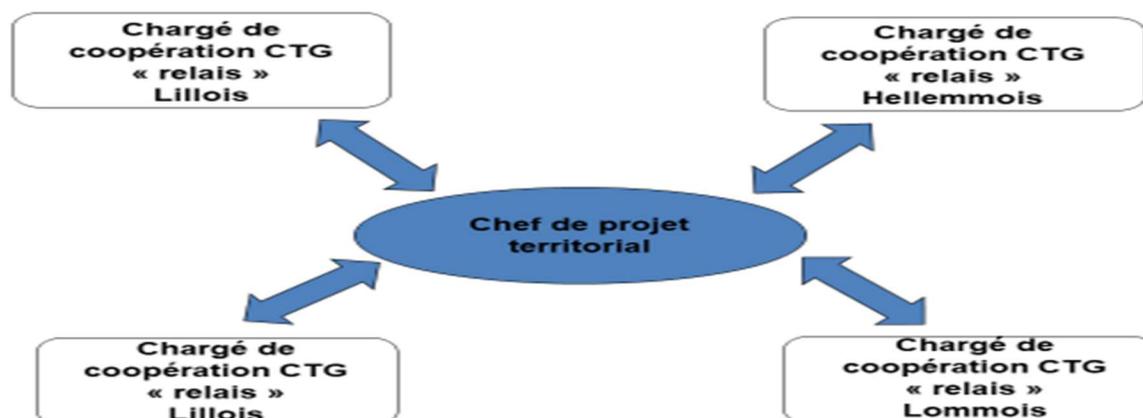
Au regard de la dimension politique de la présente convention, les Villes de Lille, Lomme et Hellemmes identifient un chef de projet territorial CTG qui participe à la mise en œuvre des orientations stratégiques des collectivités sur un mode partenarial et selon les thématiques d’intervention choisies par les communes à l’issue du diagnostic. Son rôle est l’articulation entre la stratégie politique globale de la convention et les besoins émanant des communes.

Il agit dans le respect du lien hiérarchique auquel il est rattaché.

Le chef de projet territorial renforce la fluidité des relations entre les chargés de coopération CTG et avec les différents partenaires politiques, institutionnels et associatifs. Il favorise ainsi le travail en transversalité au sein des collectivités. Il participe au pilotage et à la contractualisation des projets. Il est un appui à la coordination des interventions et à leur mise en œuvre. Pour cela, il partage les informations, accompagne les décisions et peut proposer des éléments d’arbitrage.

Afin d’optimiser la collaboration entre le chef de projet territorial CTG et les chargés de coopération, chaque commune désigne un ou deux chargé(s) de coopération « relais », un référent qui a pour mission de relayer les informations spécifiques à chaque territoire. Les modalités de collaboration seront à construire tout au long de cette démarche CTG, elles sont évolutives et progressives selon les thématiques existantes au socle de base et suivront le développement d’axes forts qui émergeront du diagnostic commun.

Cette organisation renforce les coopérations et contribue à une plus grande complémentarité des interventions. Elle favorise une dynamique entre les chargés de coopération de façon à croiser les regards et enrichir la connaissance du territoire.



A Lille, Mme SOURIS est identifiée comme le chef de projet territorial travaillant en étroite collaboration avec les chargées de coopération CTG référentes pour la Ville de Lille Mme VEDRENNE, et Mme POUPON affectées spécifiquement au volet Jeunesse, les chargé(e)s de coopération CTG Mme DEBOUDT, Mme DECLERCK, Mme MESSEGER, M HENNECHART mais aussi les référents pour les villes de Lomme et Hellemmes.

A LOMME, Monsieur David VANCOSTENOBLE remplira le rôle de référent CTG, adossé à sa mission de chargé de coopération dédié au volet Enfance-Jeunesse en lien avec 3 autres chargées de coopération affectées spécifiquement aux volets Petite Enfance, Madame Sandrine DENNEULIN, volet Parentalité, Madame Delphine GRULOIS et volet Projet Educatif, Madame Marie-Gaëtane BROCHOT

L'ensemble de ces missions représente les 3 ETP lommois en incluant, dans chaque service concerné, le concours de plusieurs agents pour une bonne gestion administrative des dossiers et l'organisation des différents groupes de travail.

A Hellemmes, Mme LETOMBE remplit ce rôle de référent, en plus de sa mission de chargée de coopération dédiée au volet « Petite Enfance, Parentalité » et en lien avec M JEREMIE Christian, l'autre chargé de coopération affecté spécifiquement au volet « Education, Jeunesse » ainsi qu'avec le Directeur des Solidarités et du CCAS et le directeur Education, Jeunesse. Il conviendrait de définir un temps spécifiquement dédié à cette mission de référent pour Hellemmes (0.1 ETP sur 0.7 ETP travaillé) et de solliciter la CAF pour une hausse du financement de ce poste qui n'est aujourd'hui soutenu qu'à 50% du coût. Il faut souligner que s'ajoutent à ces chargés de coopération spécifiquement dédiés à la coordination CTG, les temps de travail de plusieurs agents des services Education Jeunesse et CCAS-Solidarités notamment.

Cette réécriture des chargés de coopération représente une forte évolution dans la conduite des projets municipaux ainsi que dans la définition des futurs axes de travail qui émergeront du diagnostic et seront validés par la Municipalité.

## **LES INSTANCES :**

### **1. [Le Comité de Pilotage de la CTG :](#)**

Le Comité de Pilotage a lieu **1 fois par an**.

#### **Ses missions :**

- Assurer le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribuer à renforcer la coordination entre les partenaires, dans leurs interventions respectives ;
- Veiller à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porter une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

#### **La composition du Comité de Pilotage :**

Pour la collectivité locale :

- Elus, DGS
- Les responsables administratifs concernés
- Le(s) Chargés de coopération(s)

Pour la CAF :

- Le Responsable du Pôle MEL
- Le Responsable d'Unité De territoire
- Autre acteur Caf possible.

Pour le Département :

- Le(s) Responsable(s) d'Unité et de Prévention d'Action Sociale

Pour l'Etat :

- La DDCS ou son représentant ;
- Le DASEN ou son représentant.

Pour les habitants des territoires :

2 représentants du Conseil des Citoyens ou d'associations locales.

[2. Le Comité Technique de la CTG :](#)

Le Comité Technique a lieu **2 fois par an**.

**Ses missions :**

- Préparer le Comité de Pilotage au regard des propositions du chef de projet ;
- Décliner la mise en œuvre de la démarche de diagnostic et en assurer le suivi ;
- Décliner opérationnellement et définir les moyens à mettre en œuvre ;
- Elaborer le plan d'action de la future CTG en fonction du diagnostic ;
- Evaluer annuellement les résultats obtenus / objectifs fixés.

## **La composition du Comité Technique :**

### Pour la collectivité locale :

- Les responsables administratifs concernés ;
- Le(s) chargé(s) de coopération CTG ;
- Autres acteurs Ville possibles (gestionnaires d'équipements municipaux, etc.)

### Pour la CAF :

- Le Responsable d'Unité De Territoire ;
- Le(s) Chargé(s) de Conseil et de Développement en Action Sociale (CCDAS) ;
- Le(s) Chargé(s) d'Intervention(s) Sociale(s) du territoire ;
- Autres acteurs Caf possibles (service Etudes, service DSU prestations, etc.).

### Pour le Département :

- Le Responsable Equipe Administrative Accueil Petite Enfance PMI
- Le(s) Médecin(s) de PMI ou ses représentants
- Le(s) Responsable(s) du Service SSD ou son représentant
- Les assistants de service sociaux
- Autres acteurs Département possibles (assistants de services sociaux, service insertion du département, etc.)

### Pour l'Etat :

- La DDCS ou son représentant ;
- Le DASEN ou son représentant.

### Pour les partenaires du territoire :

- Les gestionnaires d'équipements financés par le Bonus Territoire CTG ;
- Autres partenaires pouvant apporter une expertise thématique par exemple.

### Pour les habitants des territoires :

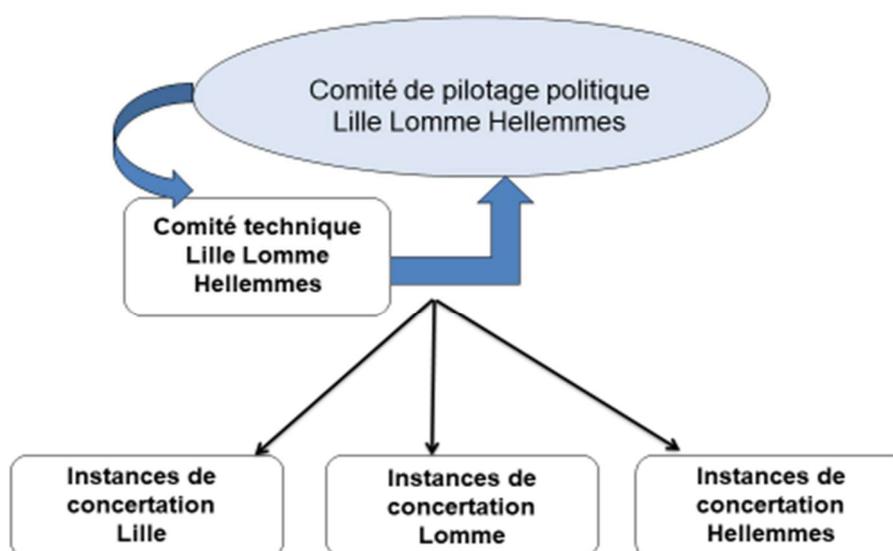
- 2 Représentants du Conseil des Citoyens ou d'associations locales.

*Comme décrit à l'article 6 de la présente convention, la gouvernance de la CTG s'inscrit à deux niveaux :  
-à l'échelle des trois communes avec un comité de pilotage et un comité technique commun  
-à l'échelle communale avec des instances de concertation et de collaboration locales*

## Schéma de gouvernance de la CTG à l'échelle du territoire Lille Lomme Hellemmes

Dans un souci de cohérence, de fluidité et d'efficacité au service des enfants, des jeunes, des familles et des territoires, les villes de Lille, Lomme, Hellemmes articulent leurs projets au travers d'un comité de pilotage politique et stratégique, et un comité technique communs aux trois collectivités. La dynamique impulsée par ces comités renforce les synergies partenariales, valorise et structure une politique transversale volontariste sur l'ensemble du territoire Lillois, Lommois et Hellemmois en rassemblant l'ensemble des acteurs du territoire (élus, institutions et collectivités, partenaires associatifs).

A partir de ce socle commun, chacune des villes, fortes de leurs richesses et spécificités, conserve ses propres instances de concertation pour porter et mettre en œuvre les ambitions de la CTG sur son territoire. Ainsi, chaque commune, pilote, coordonne et anime la CTG sur son territoire en étant garante de sa réussite.



## Les instances de concertation Ville de Lille

A Lille, comme dans ses communes associées, l'éducation est depuis toujours une priorité. En intervenant dès la petite enfance et sur tous les temps, la commune s'est engagée bien au-delà des compétences obligatoires pour accompagner les enfants et les familles. De cette volonté d'accompagner la réussite et l'épanouissement des petits lillois est né le projet éducatif global qui permet de donner du sens et une cohérence à l'ensemble de l'action éducative. Ce PEG, appelé désormais Lille'Educ, vit à travers différentes instances de concertation locales sur lesquelles le comité de pilotage politique et le comité technique de la CTG pourront s'appuyer de manière à renforcer la transversalité entre les différents services de la collectivité.

Le comité de pilotage et le comité technique global pourra s'appuyer sur des commissions et des groupes de travail déjà existants à la Ville de Lille comme par exemple:

- **les rencontres de l'Education**, qui sont des réunions partenariales du PEG, qui regroupent l'ensemble des partenaires éducatifs (associations, services de la ville, établissements scolaires) à l'échelle de chaque quartier

- **les groupes d'expert et ressources comme « Violences et Enfants »** dont l'objectif est d'établir des propositions concrètes visant à faire progresser les dispositifs lillois de prévention de la violence envers les enfants

- **les commissions Petite Enfance**

- **les instances de travail de La Cité Educative** qui se développent sur les quartiers de xxx et qui fait l'objet d'un pilotage partenarial par la Ville, l'Etat et l'Education Nationale sous la forme de troïka. La Cité Educative met en synergie l'action de nombreux partenaires autour d'actions concrètes qui rejoignent les objectifs du PEG d'une part mais également de la CTG.

La présence des chargés de coopération CTG au sein de ces différentes instances et la création d'un groupe de travail transversal réunissant l'ensemble de ces chargés de coopération va permettre d'impulser une plus grande transversalité entre les projets portants sur les enfants, l'éducation et la jeunesse au niveau de la collectivité et d'assurer une continuité entre les différentes tranches d'âge. La CTG peut être l'occasion de redynamiser et redimensionner les commissions existantes. Ce groupe de travail alimentera les comités techniques et politiques. L'organisation et la fréquence des rencontres sont à définir et évolueront au cours de la convention.

## **Les instances de concertation Lommoises**

Les axes de travail du CEJ et REAAP ont montré certains objectifs communs.

De plus, le Projet Educatif actuel soutient et valorise les passerelles tant entre les différentes périodes de l'Education que des liens entre différentes structures et professionnels concernés.

Compte tenu de ces évolutions, les responsables des thématiques de base qui constituent cette nouvelle CTG tendent à définir une organisation renforcée du pilotage global.

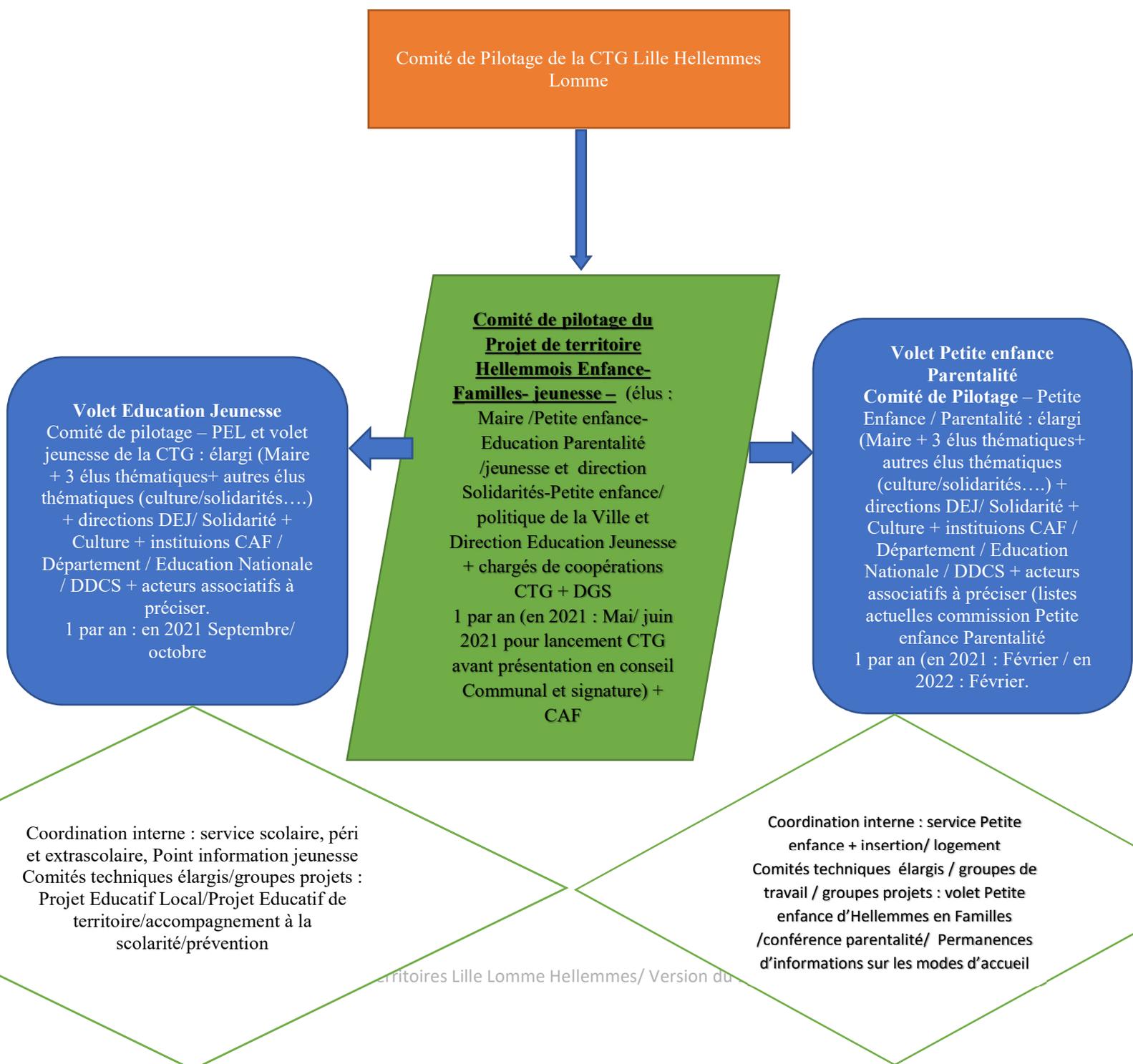
Sur le modèle actuel, les instances existantes sont , comme à Hellemmes: un comité de pilotage politique, décliné sur le territoire lommois en « Lomme Educ' », avec ses propres instances de pilotage politique local constitué d'élus lommois et les différents comités techniques, thématiques et groupes de travail, rencontre des professionnels, animation des réseaux ...

Le diagnostic fera émerger de nouveaux groupes de réflexion transversaux pour mieux répondre aux attentes des familles. On retiendra pour objectifs à développer : concilier vie familiale et vie professionnelle (ou projet d'insertion), l'accessibilité et le mieux vivre ensemble, le développement du label Qualiville à l'ensemble des guichets municipaux fréquentés par les familles, faciliter les échanges et accentuer les liens avec les familles.

## Les instances de concertation Hellemmoises

La Commune d'Hellemmes souhaite profiter de l'élaboration de la CTG pour renforcer la gouvernance de son projet de territoire en matière d'Education et de parentalité au profit des familles et des services qui leur sont rendus en lien avec le projet municipal dont l'enjeu majeur est de renforcer la solidarité et les liens entre les hellemmois pour garantir un vivre ensemble de qualité.

Pour ce faire, elle propose de mettre en place une coordination renforcée des différents acteurs institutionnels et associatifs impliqués dans ces champs d'actions en partant de certaines instances existantes (voir schéma de gouvernance)





## ANNEXE 4 – Plan d’actions 2021-2024 Ville de LILLE - Moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés

Diagnostic initial Lille Lomme Hellemmes	Public cible
<p>Réaliser un diagnostic global de territoire à l'échelle des trois communes (Lille, Lomme et Hellemmes) à partir de diagnostics locaux.</p> <p>Contribuer à la mise en œuvre d'un diagnostic de territoire métropolitain.</p>	<p>Habitants/usagers des communes de Lille, Lomme, et Hellemmes.</p>
Objectifs opérationnels avec déclinaison par commune schéma de développement	Modalités de mise en œuvre
<p>1- Mettre en place des instances de décision et de pilotage ad hoc à l'échelle des trois communes et au niveau communal.</p> <p>2-Recenser les diagnostics déjà existants ou à venir tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ PEG 4 et les PEL</li> <li>✓ Portraits de territoire (Politique de la Ville – Observatoire)</li> <li>✓ Analyse des besoins sociaux (CCAS)</li> <li>✓ La délibération cadre jeunesse et le résultat des démarches de concertation engagées en amont de sa rédaction</li> <li>✓ La consultation UNICEG dont la ville est partenaire en tant que Ville Amie des Enfants</li> </ul> <p>3-Collecter et compiler toutes ses données pour construire un diagnostic partagé global à l'échelle du territoire de la CTG :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ évolution du contexte local</li> <li>✓ analyse de l'offre de service existante</li> </ul>	<p><b>A l'échelle du territoire Lille Lomme Hellemmes</b></p> <p>1 Comité technique en novembre et mai de chaque année 1 Comité de Pilotage en juin de chaque année</p> <p><b>A l'échelle de la Ville de Lille</b></p> <p>Instances de concertation et de collaboration fondées sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les commissions Petite Enfance</li> <li>✓ les Rencontres de l'Education pilotées par le PEG</li> <li>✓ Les commissions Jeunesse créés par la démarche de délibération cadre</li> </ul> <p>Avec un groupe de travail transversal (chef de projet CTG, les chargés de coopération à la Direction Générale de l'Education et toute personne pouvant contribuer)</p> <p>Echanges de données (statistiques, analyses).</p>

<p>✓ analyse des besoins</p> <p>4- Analyser les thématiques du socle de base et vérifier la cohérence avec les actions déjà mises en œuvre.</p> <p>5-Définir les champs d'intervention prioritaires et les axes de développement soit au niveau local ou à l'échelle des trois communes si ces axes s'avèrent partagés.</p> <p>6- Réaliser le diagnostic sur ces nouveaux champs d'intervention.</p> <p>7- Construire un plan d'action et élaborer les fiches action en vue de la prochaine CTG.</p> <p>8- Faire évoluer les activités des postes de chargés de coopération CTG de manière à atteindre le référentiel emploi-cible d'ici la fin de la CTG soit au 31/12/2024</p> <p>9- Développements déjà prévus sur la période 2021-2024 :</p> <p>THEMATIQUE PETITE ENFANCE PARENTALITE (tableau transmis avec la présente annexe)</p> <p>THEMATIQUE ENFANCE JEUNESSE (tableau transmis avec la présente annexe)</p>	<p><b>Echéances de réalisation</b></p> <p>1ère échéance - 31/12/2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Construction du diagnostic global de territoire sur les thématiques petite enfance, enfance-jeunesse, parentalité</li> <li>✓ Mise en œuvre des actions du schéma de développement</li> </ul> <p>2<sup>e</sup> échéance - 31/12/2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Identification des besoins du territoire et élaboration du plan d'action sur les thématiques petite enfance, enfance-jeunesse, parentalité.</li> <li>✓ Construction du diagnostic partagé de territoire sur les thématiques choisies par la collectivité et élaboration du plan d'action et des fiches action en vue de la prochaine CTG.</li> <li>✓ Mise en œuvre des actions du schéma de développement</li> <li>✓ Atteinte du référentiel emploi-cible pour les postes de chargés de coopération CTG</li> <li>✓ Evaluation et capitalisation du projet</li> </ul>
<p><b>Services mobilisés et responsables de l'action</b></p>	<p><b>Résultats attendus</b></p>
<p>La Direction Générale Adjointe à l'Education La Direction des Services Ressources La Direction de la Petite Enfance</p>	<p>Développer et conforter une offre de service de qualité sur les champs de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et la parentalité au regard des enjeux du territoire</p>

<p>La Direction de la Jeunesse et des Initiatives Solidaires  La Direction des Solidarités et de la Santé  La Direction Personnes Agées/ Personnes Handicapées  La Direction des Sports  La Direction du Projet Educatif Global  Equipes de Réussites Educatives  Le Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS)  La Direction de l'Observatoire  La Direction de la Politique de la Ville  La Direction Démocratie Participative et Citoyenneté  Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance  La Maison Des Associations  La Direction de la Proximité  Les Services du Pôle « Qualité et Développement de la Ville »</p>	
<p>Partenaires sollicités</p>	<p>Indicateurs d'évaluation</p>
<p>La Caisse d'Allocations Familiales  Le Conseil Départemental  La MSA  L'EPDSAE  La DDSCPP  L'ARS  L'Institut National des Statistiques et Etudes Economiques (INSEE)  Les partenaires associatifs (exemple : les papillons blancs)  L'Education Nationale  Les IME et instituts spécialisés  Le club de prévention</p> <p>Les élu(e)s  Les citoyens/usagers</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mise en place des comités de pilotage, comité technique et groupes de travail</li> <li>✓ Réalisation du diagnostic partagé global</li> <li>✓ Définition du plan d'action et élaboration des fiches action</li> <li>✓ Réalisation des actions décrites dans le schéma de développement (2021-2024)</li> <li>✓ Renouvellement de la convention CTG</li> </ul>

**Schéma de développement 2021-2024 – THEMATIQUE PETITE ENFANCE PARENTALITE – Ville De Lille**

ACTION	QUARTIER	CREATION OU DEVELOPPEMENT	DESCRIPTION	DATE DE DEMARRAGE ENVISAGEE	COMMENTAIRES
<p align="center"><b>MAC Digue Dondaine</b></p> <p align="center">107 rue d'Athènes 59000 Lille</p>	<p align="center">Saint-Maurice Pellevoisin</p>	<p align="center">Développement</p>	<p align="center">Capacité d'accueil : 20 places</p>	<p align="center">2021</p>	<p align="center">Extension de la capacité d'accueil de 4 places ⇒ <b>24 places</b></p>
<p align="center"><b>MAC Les Oisillons</b> Centre Social de l'Arbrisseau</p> <p align="center">194 rue du Vaisseau Le Vengeur 59000 Lille</p>	<p align="center">Lille Sud</p>	<p align="center">Développement</p>	<p align="center">Capacité d'accueil : 25 places</p>	<p align="center">2021</p>	<p align="center">Extension de la capacité d'accueil de 14 places ⇒ <b>39 places</b></p>
<p align="center"><b>MAC La sauvegarde du Nord (Rigolo comme la vie)</b></p> <p align="center">33 Boulevard de Strasbourg 59000 Lille</p>	<p align="center">Lille Moulins</p>	<p align="center">Création</p>	<p>Multi-accueil avec une capacité d'accueil de 20 places avec un projet expérimental innovant en matière de santé : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMPS) adossé à la crèche avec une prise en charge très précoce et soutenue de 10 bébés et très jeunes enfants à risque de négligences (accueil en collectivité et prise en charge thérapeutique et éducative des enfants et des parents) pour prévenir l'apparition de troubles graves du développement voire la survenue de handicap</p>	<p align="center">2021</p>	<p align="center">Création de 10 nouvelles places pour les familles lilloises</p>

<b>Crèche Coopérative Petite Enfance Lille Moulins</b>  90 avenue Denis Cordonnier 59000 Lille	Lille Moulins	Création	Capacité d'accueil : 20 places	2021	Achat de 10 places de la Ville de Lille via un marché public
<b>MAC Concorde</b>  Boulevard de Metz 59000 Lille	Faubourg de Béthune	Développement	Capacité d'accueil : 50 places	2023	Construction d'un nouvel équipement avec extension de la capacité d'accueil : 20 places ⇒ 70 places
<b>Maison des Assistantes Maternelles</b>  Boulevard de Metz 59000 Lille	Faubourg de Béthune	Création	4 assistantes maternelles, capacité d'accueil : 16 places	2023	Partie intégrante du projet Concorde, boulevard de Metz. La MAM sera un établissement indépendant du MAC.  Appel à projet à réaliser
<b>MAC municipal Les P'tits Minouches</b>  2 rue de la Loire 59000 Lille	Lille Sud	Développement	Capacité d'accueil : 15 places	2023	Transformation du multi-accueil en crèche AVIP avec une extension de la capacité d'accueil (non déterminée à ce jour) et de l'amplitude d'ouverture
<b>Maison des Parents</b>	Wazemmes	Création	Espace d'accueil, d'information et de ressources apportant un soutien global aux parents, jeunes enfants et enfants dont le fil rouge du lieu sera l'éveil culturel et artistique	2024	

**Schéma de développement 2021-2024 – THEMATIQUE ENFANCE JEUNESSE – Ville De Lille**

ACTION	QUARTIER	CREATION OU DEVELOPPEMENT	DESCRIPTION	DATE DE DEMARRAGE ENVISAGEE	COMMENTAIRES
ECOLE MONTESSORI	BOIS BLANCS	CREATION	OUVERTURE D UNE NOUVELLE ECOLE ET CREATION D UN PERISCOLAIRE MATIN ET SOIR	SEPTEMBRE 2021	OUVERTURE PROGRESSIVE A PARTIR DE SEPTEMBRE AVEC MONTEE EN CHARGE CHAQUE ANNEE NOMBRE DE PLACES PAS ENCORE DEFINI
GROUPE SCOLAIRE PORTE DE VALENCIENNES	MOULINS	CREATION	OUVERTURE D UN NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE ET CREATION D UN PERISCOLAIRE MATIN, SOIR ET MERCREDI	SEPTEMBRE 2022	OUVERTURE PROGRESSIVE A PARTIR DE SEPTEMBRE 2022 ET MONTEE EN CHARGE CHAQUE ANNEE ENSUITE NOMBRE DE PLACES PAS ENCORE DEFINI
ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP SUR LES TEMPS PERI ET EXTRA SCOLAIRES	TOUS	DEVELOPPEMENT	DEVELOPPEMENT DE POSTES D'ANIMATEURS SPECIALISES POUR ACCOMPAGNER LES ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP PENDANT LES ACTIVITES MUNICIPALES	2021	

**ANNEXE 4 BIS– Plan d’actions 2021-2024 Ville de LOMME- Moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés**

Diagnostic initial Lille Lomme Hellemmes	Public cible
<p>Un seul diagnostic commun LLH</p> <p>Réaliser un diagnostic global de territoire à l’échelle des trois communes (Lille, Lomme et Hellemmes) à partir de diagnostics locaux.</p> <p>Contribuer à la mise en œuvre d’un diagnostic de territoire métropolitain.</p>	<p>Habitants/usagers des communes de Lille, Lomme, et Hellemmes.</p>
Objectifs opérationnels avec déclinaison par commune schéma de développement	Modalités de mise en œuvre
<p>1- Mettre en place des instances de décision et de pilotage ad hoc à l’échelle des trois communes et au niveau communal.</p> <p>2-Recenser les diagnostics déjà existants ou à venir tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ PEG 4 et les PEL</li> <li>✓ Portraits de territoire (Politique de la Ville – Observatoire)</li> <li>✓ Analyse des besoins sociaux (CCAS)</li> <li>✓ La délibération cadre jeunesse</li> </ul>	<p><b>A l’échelle du territoire Lille Lomme Hellemmes</b></p> <p>1 Comité technique en novembre et mai de chaque année</p> <p>1 Comité de Pilotage en juin de chaque année</p> <p><b>A l’échelle de la Ville de Lomme</b></p> <p>1 Comité technique au printemps et automne de chaque année</p> <p>1 Comité de pilotage en juin de chaque année</p> <p>Echanges de données (statistiques, analyses).</p>
<p>3-Collecter et compiler toutes ses données pour construire un diagnostic partagé global à l’échelle du territoire de la CTG :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ évolution du contexte local</li> <li>✓ analyse de l’offre de service existante</li> <li>✓ analyse des besoins</li> </ul>	<p><b>Echéances de réalisation</b></p> <p>1ère échéance - 31/12/2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Construction du diagnostic global de territoire sur les thématiques petite enfance, enfance-jeunesse, parentalité</li> <li>✓ Mise en œuvre des actions du schéma de développement</li> </ul>

<p>4- Analyser les thématiques du socle de base et vérifier la cohérence avec les actions déjà mises en œuvre.</p> <p>5-Définir les champs d'intervention prioritaires et les axes de développement soit au niveau local ou à l'échelle des trois communes si ces axes s'avèrent partagés.</p> <p>6- Réaliser le diagnostic sur ces nouveaux champs d'intervention.</p> <p>7- Construire un plan d'action et élaborer les fiches action en vue de la prochaine CTG.</p> <p>8- Faire évoluer les activités des postes de chargés de coopération CTG de manière à atteindre le référentiel emploi-cible d'ici la fin de la CTG soit au 31/12/2024</p> <p>9- Développements déjà prévus sur la période 2021-2024 : (Tableau transmis ci-dessous)</p>	<p>2<sup>e</sup> échéance - 31/12/2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Identification des besoins du territoire et élaboration du plan d'action sur les thématiques petite enfance, enfance-jeunesse, parentalité.</li> <li>✓ Construction du diagnostic partagé de territoire sur les thématiques choisies par la collectivité et élaboration du plan d'action et des fiches action en vue de la prochaine CTG.</li> <li>✓ Mise en œuvre des actions du schéma de développement</li> <li>✓ Atteinte du référentiel emploi-cible pour les postes de chargés de coopération CTG</li> <li>✓ Evaluation et capitalisation du projet</li> </ul>
<p>Services mobilisés et responsables de l'action</p>	<p>Résultats attendus</p>
<p>Tous les chargés de coopération LLH et services de rattachement : <u>Lille</u> : La Direction Générale Adjointe à l'Education La Direction des Services Ressources La Direction de la Petite Enfance <u>A Hellemmes</u> : La Direction des Solidarités CCAS</p>	<p>Développer et conforter une offre de service de qualité sur les champs de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et la parentalité au regard des enjeux du territoire</p>

<p>La Direction de l'Éducation et Jeunesse  <u>A Lomme</u> :  Pôle Culture Education (Petite Enfance, Enfance, Education, Parentalité) et mobilisation des différents services en tant que partenaires</p>	
<p>Partenaires sollicités</p>	<p>Indicateurs d'évaluation</p>
<p><b><u>Services / et structures</u></b>  - APE, EPDSAE/ Accueil Parents Enfants  - PEL / Ecoles et Espaces Educatifs  - PMI / Protection Maternelle Infantile  - RAMI /Relais Assistant Maternel / Association PREMIERS PAS  - Plan Lecture/musique  - Espace Seniors /Direction Solidarité et Ccas</p> <p><b><u>EAJE Municipaux et Associatifs</u></b>  Associations de loisirs, culture, sports</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mise en place des comités de pilotage, comité technique et groupes de travail</li> <li>✓ Réalisation du diagnostic partagé global</li> <li>✓ Définition du plan d'action et élaboration des fiches action</li> <li>✓ Réalisation des actions décrites dans le schéma de développement (2021-2024)</li> <li>✓ Renouvellement de la convention CTG</li> </ul>

**SCHEMA DE DEVELOPPEMENT 2021– 2024  
CTG LOMME**

**NOM DE LA PERSONNE EN CHARGE DE LA COOPERATION DE LOMME** : David VANCOSTENOBLE

Téléphone : 03 20 48 44 05 POSTE 30014      Mail : dvancostenoble@mairie-lomme.fr

– **RENOUVELLEMENT de l'ensemble des actions inscrites au schéma de développement du contrat enfance jeunesse** OUI X    NON

MODULE 12 : ACTIONS STOCK ET FLUX DE LOMME INSCRITES AU CEJ	
ACTION	DESCRIPTION
Crèche Familiale	55 places
LAEP	234 actes prévisionnels
3 Ludothèques	Voir liste des structures en annexe 1 2925 actes sur offre existante
3 Mac municipaux	17 + 17 + 15 = 49 places
1 Mac associatif	40 places
Postes Coordinateurs et Ingénierie	3 ETP décrits en annexe COF
RAM	2 ETP
ALSH Extrascolaire et Périscolaire Mairie	Selon actes et références

**– CREATION OU DEVELOPPEMENT**

<b>ACTION</b>	<b>CREATION OU DEVELOPPEMENT</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>DATE DE DEMARRAGE ENVISAGEE</b>	<b>COMMENTAIRES</b>	<b>COORDONNEES DE LA PERSONNE REFERENTE</b>
4 Postes de chargés de coopération CTG ville de LOMME (selon 3 ETP de base)	Développement	3 Postes de coordination et ingénierie du CEJ évoluant en postes de coopération CTG selon thématique	2021	3 ETP comme décrits en annexe 2 pilotage et document COF	David VANCOSTENOBLE Réfèrent lommois et chargé de coopération Enfance-Jeunesse
Extension Mac Farandole	Développement	Extension de 2 places CTG	2022-2023	La création de 2 places d'accueil permettrait de répondre à plusieurs enjeux sur le territoire de la commune, quartier Mitterrie en mutation	Sandrine DENNEULIN, Chargée de coopération
Nouvelles actions à définir	CREATION	Après deux ans de diagnostic, actions à créer issues des thématiques CTG	2023	Les deux premières années de consolidation du socle existant de la CTG permettront de finaliser un diagnostic qui donnera les nouveaux axes et actions validées par la Municipalité pour les deux autres années restantes.	Tout chargé de coopération concerné par les conclusions du diagnostic commun

**PLAN D'ACTION**

<b>Extension de 2 places du MAC la Farandole 59 rue Adolphe Defrenne 59160 LOMME</b>	
<b>ACTIONS</b>	<b>DATES PREVISIONNELLES</b>
<b>Date de début des travaux</b>	2022-2023
<b>Date de la fin des travaux</b>	2024
<b>Date d'aménagement des locaux</b>	2024
<b>Date d'embauche</b>	
<b>Prévision d'ouverture</b>	A voir

**ANNEXE 4 BIS– Plan d’actions 2021-2024 Ville d’HELLEMES- Moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés**

Diagnostic initial Lille Lomme Hellemmes	Public cible
<p>Réaliser un diagnostic global de territoire à l’échelle des trois communes (Lille, Lomme et Hellemmes) à partir de diagnostics locaux.</p> <p>Contribuer à la mise en œuvre d’un diagnostic de territoire métropolitain.</p>	<p>Habitants/usagers des communes de Lille, Lomme, et Hellemmes.</p>
Objectifs opérationnels avec déclinaison par commune schéma de développement	Modalités de mise en œuvre
<p>1- Mettre en place des instances de décision et de pilotage ad hoc à l’échelle des trois communes et au niveau communal.</p> <p>2-Recenser les diagnostics déjà existants ou à venir tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ PEG 4 et les PEL</li> <li>✓ Portraits de territoire (Politique de la Ville – Observatoire)</li> <li>✓ Analyse des besoins sociaux (CCAS)</li> <li>✓ La délibération cadre jeunesse</li> </ul>	<p><b>A l’échelle du territoire Lille Lomme Hellemmes</b></p> <p>1 Comité technique en novembre et mai de chaque année</p> <p>1 Comité de Pilotage en juin de chaque année</p> <p><b>A l’échelle du territoire Hellemmois</b></p> <p>1 Comité technique en interne en février de chaque année</p> <p>1 Comité de Pilotage en juin de chaque année</p> <p>Echanges de données (statistiques, analyses).</p>
<p>3-Collecter et compiler toutes ses données pour construire un diagnostic partagé global à l’échelle du territoire de la CTG :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ évolution du contexte local</li> <li>✓ analyse de l’offre de service existante</li> <li>✓ analyse des besoins</li> </ul>	<p><b>Echéances de réalisation</b></p> <p>1ère échéance - 31/12/2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Construction du diagnostic global de territoire sur les thématiques petite enfance, enfance-jeunesse, parentalité</li> </ul>

<p>4- Analyser les thématiques du socle de base et vérifier la cohérence avec les actions déjà mises en œuvre.</p> <p>5-Définir les champs d'intervention prioritaires et les axes de développement soit au niveau local ou à l'échelle des trois communes si ces axes s'avèrent partagés.</p> <p>6- Réaliser le diagnostic sur ces nouveaux champs d'intervention.</p> <p>7- Construire un plan d'action et élaborer les fiches action en vue de la prochaine CTG.</p> <p>8- Faire évoluer les activités des postes de chargés de coopération CTG de manière à atteindre le référentiel emploi-cible d'ici la fin de la CTG soit au 31/12/2024</p> <p>9- Développements déjà prévus sur la période 2021-2024 :</p> <p>THEMATIQUE PETITE ENFANCE (tableau transmis avec la présente annexe)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mise en œuvre des actions du schéma de développement</li> </ul> <p>2<sup>e</sup> échéance - 31/12/2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Identification des besoins du territoire et élaboration du plan d'action sur les thématiques petite enfance, enfance-jeunesse, parentalité.</li> <li>✓ Construction du diagnostic partagé de territoire sur les thématiques choisies par la collectivité et élaboration du plan d'action et des fiches action en vue de la prochaine CTG.</li> <li>✓ Mise en œuvre des actions du schéma de développement</li> <li>✓ Atteinte du référentiel emploi-cible pour les postes de chargés de coopération CTG</li> <li>✓ Evaluation et capitalisation du projet</li> </ul>
<p><b>Services mobilisés et responsables de l'action</b></p>	<p><b>Résultats attendus</b></p>
<p>Un chargé de Coopération référent pour le territoire Hellemmes de la Direction des Solidarité et CCAS en lien avec le chargé de coopération CTG Jeunesse de la Direction Education Jeunesse.</p>	<p>Développer et conforter une offre de service de qualité sur les champs de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et la parentalité au regard des enjeux du territoire</p>

Mobilisation des différents services en tant que partenaires (service culture,...)	
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p><b><u>Services / et structures Hellemmoises</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- APE, EPDSAE/ Accueil Parents Enfants</li> <li>- PEL / Ecoles et Espaces Educatifs</li> <li>- PMI / Protection Maternelle Infantile</li> <li>- RAMI /Relais Assistant Maternel / Association PREMIERS PAS</li> <li>- Association Léo Lagrange/Ludothèque</li> <li>- Plan Lecture/ Mairie d' Hellemmes</li> <li>- Espace Seniors /Direction Solidarité et Ccas</li> </ul> <p><b><u>EAJE Municipaux et Associatifs Hellemmes :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Crèche Amicloterie</li> <li>- Multi Accueil « Les Popelines »</li> <li>- Lieu D'Accueil «associatif « Graines d'Acacias »</li> <li>- Crèche Privée « Rire et Grandir »</li> </ul> <p><b><u>Associations de :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De loisirs</li> <li>- De la culture</li> <li>- Et du sport</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mise en place des comités de pilotage, comité technique et groupes de travail</li> <li>✓ Réalisation du diagnostic partagé global</li> <li>✓ Définition du plan d'action et élaboration des fiches action</li> <li>✓ Réalisation des actions décrites dans le schéma de développement (2021-2024)</li> <li>✓ Renouvellement de la convention CTG</li> </ul>

**SCHEMA DE DEVELOPPEMENT 2021– 2024  
CTG HELLEMES**

**NOM DE LA PERSONNE EN CHARGE DU CT :** LETOMBE Anne Marie

**Téléphone :** 03 20 79 97 40      **Mail :** amletombe@mairie-lille.fr

– **RENOUVELLEMENT de l'ensemble des actions inscrites au schéma de développement du contrat enfance jeunesse** OUI  NON

MODULE 13 : ACTIONS HELLEMMOISES INSCRITES AU CEJ	
ACTION	DESCRIPTION
GRAINES D ACACIAS	17 places
LAEP	180 Actes prévisionnels
Ludothèque d'Hellemmes	705 Actes prévisionnels
Mac Les Popelines	60 places
Poste Coordinateur Petite Enfance	0,50 ETP
Poste coordinateur jeunesse	0,50 ETP
RAM	1,86 Actes
ALSH Extrascolaire ET Périscolaire Mairie	442 073 Actes

**– CREATION OU DEVELOPPEMENT**

ACTION	CREATION OU DEVELOPPEMENT	DESCRIPTION	DATE DE DEMARRAGE ENVISAGEE	COMMENTAIRES	COORDONNEES DE LA PERSONNE REFERENTE
Poste de coopération REFERENT Hellemmes	Développement	Poste de coordinateur Petite Enfance CEJ →poste de coopération CTG Référent Hellemmes	2021	Il conviendrait de définir un temps spécifiquement dédié à cette mission de référent pour Hellemmes (0.1ETP sur 0.7 ETP travaillé) et de solliciter la CAF pour une hausse du financement de ce poste qui n'est aujourd'hui soutenu qu'à 50% du coût).	Anne Marie LETOMBE
Poste de coopération	Développement	Poste de coordinateur Jeunesse CEJ →poste de coopération CTG	2021	Il conviendrait de mutualiser ce poste avec celui de référent du Projet Educatif Local afin de renforcer la cohérence éducative sur le territoire	Jérémie CHRISTIAN
Crèche l'Amicloterie	Développement	47 places	2021	Intègre la CTG 2021-2024	Amandine Leclercq
Extension crèche Amicloterie	Développement	47 places Extension de 5 places CTG	2021	La création de 5 places d'accueil réservées aux publics en réinsertion, comme prévu dans le cadre du conventionnement avec la CAF, permettrait de répondre à plusieurs enjeux sur le territoire de la commune, dans la continuité de l'amélioration de l'offre petite enfance développée ces dernières années, au regard des besoins en constante évolution.	Amandine Leclercq
Popelines	Développement	60 places financées CEJ → 73 places financées CTG	2021	60 places financées CEJ 73 places financées CTG	Elodie TOCCI

**PLAN D'ACTION**

<b>Extension de 5 places de la crèche l'Amicloterie 111/113, rue Faidherbe 59260 Hellemmes</b>	
<b>ACTIONS</b>	<b>DATES PREVISIONNELLES</b>
<b>Date de début des travaux</b>	2022
<b>Date de la fin des travaux</b>	2023
<b>Date d'aménagement des locaux</b>	2023
<b>Date d'embauche</b>	2023
<b>Prévision d'ouverture</b>	2023

**ANNEXE 5- DONNÉES STATISTIQUES CEJ 2019**

COMMUNE DE :

LILLE

EPCI:

MEL AVEC CCHD (2020)

POLE DE DEVELOPPEMENT:

MEL AVEC CCHD (2020)

**DONNES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES**

Données allocataires au 31 Décembre N-1

	Commune		EPCI		Pôle de développement		Département du Nord	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Population municipale 2017 en vigueur au 1er janvier 2020 (source: INSEE)	232 787		1 170 630		1 170 630		2 604 361	
Population municipale 2015 (source: INSEE)	237 079		1 179 687		1 179 687		2 603 472	
Potentiel financier par habitant(2019)	1 137		895					
Potentiel fiscal par habitant(2019)	1 012		665					
Allocataires CAF	89 123		311 457		311 457		622 591	
Allocataires MSA	283		2 002		2 002		8 015	
Personnes couvertes(taux sur la base de la pop municipale)	153 916	66,1%	704 892	59,8%	704 892	60,2%	1 481 696	56,9%
Bénéficiaires potentiels d'action sociale(taux sur la pop allocataire)	21 206	23,9%	132 508	42,5%	132 508	42,5%	290 906	46,7%

Allocataires avec enfant(s)	22 056	24,7%	135 701	43,6%	135 701	43,6%	297 491	47,8%
Couples avec enfant(s)(taux sur la base des allocataires avec enfant(s))	13 773	62,4%	91 751	67,6%	91 751	67,6%	204 421	68,7%
Monoparents(taux sur la base des allocataires avec enfant(s))	8 283	37,6%	43 950	32,4%	43 950	32,4%	93 070	31,3%

	Commune		EPCI		Pôle de développement		Département du Nord	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Familles nombreuses(taux sur la base des allocataires avec enfant(s))	6 019	27,3%	36 867	27,2%	36 867	27,2%	77 869	26,2%
Monoparents avec 3 enfants et plus(taux sur la base des monoparents)	1 628	19,7%	8 674	19,7%	8 674	19,7%	18 056	19,4%
Couples avec enfant(s) RSA droit commun*	1 274	9,2%	6 010	6,6%	6 010	6,6%	13 337	6,5%
*taux sur la base des couples avec enfants								
Monoparents RSA droit commun*	3 568	43,1%	16 140	36,7%	16 140	36,7%	35 935	38,6%
*taux sur la base des monoparents								
Familles avec enfant(s) de 0 à 5 ans révolus	11 091		64 642		64 642		136 732	
Familles avec enfant(s) de 6 à 17 ans révolus	14 794		96 175		96 175		214 617	

**Naissances domiciliées (source: INSEE)**

	Commune		EPCI		Pôle de développement		Département du Nord	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Naissances domiciliées 2018	3 147		15 559		15 559		31 396	
Naissances domiciliées 2017	3 162		15 888		15 888		32 304	
Naissances domiciliées 2016	3 338		16 582		16 582		33 501	

Enfants et jeunes au 31 Décembre N-1

	Commune		EPCI		Pôle de développement		Département du Nord	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Enfants de 0 à 2 ans révolus*	7 729	18,8%	43 238	16,8%	43 238	16,8%	88 455	15,9%
Enfants de 3 à 5 ans révolus*	7 301	17,8%	43 973	17,1%	43 973	17,1%	92 770	16,7%
<b>Total des enfants de 0 à 5 ans révolus*</b>	<b>15 030</b>	<b>36,6%</b>	<b>87 211</b>	<b>34,0%</b>	<b>87 211</b>	<b>34,0%</b>	<b>181 225</b>	<b>32,6%</b>
Enfants de 6 à 11 ans révolus*	14130	29,1%	90 027	35,1%	90 027	35,1%	196 333	35,3%
Enfants de 12 à 17 ans révolus*	11 944	63,4%	79 513	31,0%	79 513	31,0%	178 928	32,2%
<b>Total des enfants de 6 à 17 ans révolus*</b>	<b>26 074</b>	<b>63,4%</b>	<b>169 540</b>	<b>66,0%</b>	<b>169 540</b>	<b>66,0%</b>	<b>375 261</b>	<b>67,4%</b>
<b>Total des enfants de 0 à 17 révolus</b>	<b>41 104</b>	<b>100,0%</b>	<b>256 751</b>	<b>100,0%</b>	<b>256 751</b>	<b>100,0%</b>	<b>556 486</b>	<b>100,0%</b>

\*Taux calculé sur la base du total des enfants de 0 à 17 ans révolus

Enfants de 0 à 5 ans révolus au 31 Décembre N-1 (2017)	Moins d'1 an	1 an révolu	2 ans révolus	3 ans révolus	4 ans révolus	5 ans révolus
Nb enfants	2 575	2 578	2 576	2 359	2 433	2 509

**PRESTATIONS LIEES A L'ENFANCE ET A LA JEUNESSE**

Nombre d'enfants de 0 à 5 ans révolus dont les parents sont bénéficiaires au 31 Décembre N-1



**DONNES SOCIO-ECONOMIQUES**

Activité au 31 Décembre N-1

	Commune		EPCI		Pôle de développement		Département du Nord	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
<b>Taux d'activité des 25/49 ans</b> (allocataires ou conjoint(e)s avec emploi ou chômeur) (taux sur la base des 25-49 ans selon le sexe)								
Hommes 25 à 49 ans	26 123		126 193		126 193		267 049	
dont hommes actifs	20 827	79,7%	107 294	85,0%	107 294	85,0%	230 809	86,4%
Femmes 25 à 49 ans	27 430		143 478		143 478		305 035	
dont femmes actives	19 704	71,8%	108 924	75,9%	108 924	75,9%	228 665	75,0%
<b>Familles où les 2 parents ou le monoparent sont actifs avec un emploi</b> (taux sur la base du nb de familles selon l'âge des enfants)								
d'enfants âgés de 0 à 5 ans révolus	4 884	44,0%	33 869	52,4%	33 869	52,4%	70 052	51,2%
d'enfants âgés de 6 à 17 ans révolus	7 379	49,9%	57 110	59,4%	57 110	59,4%	123 840	57,7%
<b>Enfants dont les 2 parents ou le parent unique sont actifs avec un emploi</b> (taux sur la base du nb d'enfants selon la tranche d'âge)								
de 0 à 2 ans révolus	3 137	40,6%	20 800	48,1%	20 800	48,1%	41 486	46,9%
de 3 à 5 ans révolus	3 100	42,5%	22 728	51,7%	22 728	51,7%	46 807	50,5%
<b>Total de 0 à 5 ans révolus</b>	<b>6 237</b>	<b>41,5%</b>	<b>43 528</b>	<b>49,9%</b>	<b>43 528</b>	<b>49,9%</b>	<b>88 293</b>	<b>48,7%</b>
de 6 à 11 ans révolus	6 469	54,2%	50 170	55,7%	43 528	40,3%	106 606	54,3%
de 12 à 17 ans révolus	5 782	22,2%	46 134	58,0%	50 170	63,1%	101 364	56,7%
<b>Total de 6 à 17 ans révolus</b>	<b>12 251</b>	<b>47,0%</b>	<b>96 304</b>	<b>56,8%</b>	<b>93 698</b>	<b>55,3%</b>	<b>207 970</b>	<b>55,4%</b>

Indicateurs de précarité au 31 décembre N-1 (2018)

	Commune		EPCI		Pôle de développement		Département du Nord	
Allocataires aux ressources déterminées(taux sur la pop allocataire)	58 668	65,8%	255 354	82,0%	255 354	82,0%	535 015	85,9%
Allocataires à bas revenus(taux sur la base des allocataires aux ressources déterminées)	28 788	49,1%	104 837	41,1%	104 837	41,1%	218 063	44,1%
Allocataires pour lesquels les prestations représentent l'intégralité des ressources(taux sur la base des allocataires aux ressources déterminées)	14 076	24,0%	49 251	19,3%	49 251	19,3%	102 108	19,1%
Personnes couvertes par le RSA	25 352		107 689		107 689		232 673	
Bénéficiaires du RSA(taux sur la population allocataire)	13 352	15,0%	51 103	16,4%	51 103	16,4%	108 632	17,4%
dont MAJI(taux sur la base des familles monoparentales)	1 212	14,6%	6 005	13,7%	6 005	13,7%	13 680	14,7%
dont bénéficiaires de la PPA(taux sur benef RSA)	2 643	19,8%	10 104	19,8%	10 104	19,8%	20 785	19,1%
Bénéficiaires de la PPA (avec ou sans RSA)(taux sur pop alloc)	23 147	26,0%	95 442	30,6%	95 442	30,6%	197 288	31,7%
Bénéficiaires de l'AAH(taux sur la pop allocataire)	5 340	6,0%	25 041	8,0%	25 041	8,0%	57 970	9,3%

Répartition des allocataires et des enfants allocataires selon les tranches de QF au 31 Décembre N-1 (2018)

	Commune		EPCI		Pôle de développement		Département du Nord	
	Nb allocataires	%	Nb allocataires	%	Nb allocataires	%	Nb allocataires	%
Moins de 370*	45 250	52,5%	94 961	31,9%	94 961	31,9%	159 023	26,6%
370 à moins de 500*	12 597	14,6%	47 016	15,8%	47 016	15,8%	101 626	17,0%
500 à moins de 630*	9 206	10,7%	37 389	12,6%	37 389	12,6%	80 047	13,4%
630 à moins de 700*	3 365	3,9%	15 894	5,3%	15 894	5,3%	35 160	5,9%
700 à moins de 800*	3 928	4,6%	20 012	6,7%	20 012	6,7%	43 724	7,3%
800 à moins de 1000*	4 451	5,2%	25 063	8,4%	25 063	8,4%	56 199	9,4%
1000 et plus*	7 390	8,6%	56 958	19,2%	56 958	19,2%	122 603	20,5%
<b>Total des QF renseignés</b>	<b>86 195</b>	<b>100,0%</b>	<b>297 293</b>	<b>100,0%</b>	<b>297 293</b>	<b>100,0%</b>	<b>598 382</b>	<b>100,0%</b>

\*taux sur la base des QF renseignés

	Commune		EPCI		Pôle de développement		Département du Nord	
	Nb enfants concernés	%	Nb enfants concernés	%	Nb enfants concernés	%	Nb enfants concernés	%
Moins de 370*	4 929	11,4%	21334	7,9%	21 334	7,9%	44 044	7,4%
370 à moins de 500*	9 713	22,4%	45 799	16,9%	45 799	16,9%	99 406	16,7%
500 à moins de 630*	5 905	13,6%	31 637	11,6%	31 637	11,6%	68 667	11,6%
630 à moins de 700*	3 155	7,3%	18 104	6,7%	18 104	6,7%	41 772	7,0%
700 à moins de 800*	3 268	7,5%	21 504	7,9%	21 504	7,9%	51 731	8,7%
800 à moins de 1000*	3 907	9,0%	29 201	10,7%	29 201	10,7%	70 394	11,9%
1000 et plus*	12 442	28,7%	104 064	38,3%	104 064	38,3%	217 523	36,6%
<b>Total des QF renseignés</b>	<b>43 319</b>	<b>100,0%</b>	<b>271 643</b>	<b>100,0%</b>	<b>271 643</b>	<b>100,0%</b>	<b>593 537</b>	<b>100,0%</b>